Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_092-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-092

Séance du lundi 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Cathédrle au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 22 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Christine Prigent, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwenolé Guyomarc'h.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Délégation de Service Public (DSP) transport Acquisition de 2 autobus de moyenne capacité et d'un minibus Transport de Personnes à Mobilité Réduire (TPMR)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°5 " Faciliter les déplacements et développer la multimodalité"

Rapporteur : Joseph Irrien

Dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules, le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la DSP prévoit la commande de deux autobus de moyenne capacité et d'un minibus en 2026 pour une livraison estimée en 2028. L'exécution financière du PPI, pour sa partie véhicule, est prévue dans le cadre de l'AP/CP « Flotte autobus – DSP transports » du 09 février 2026 (D26-009).

La Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), à laquelle Morlaix Communauté adhère, a été créée en vue d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conduire des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents. Elle est soumise aux procédures de publicité et de mise en concurrence de la commande publique, conformément aux articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique et dès lors, les acheteurs qui recourent à la CATP sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

La CATP dispose d'accords-cadres à marchés subséquents relatifs à l'acquisition de véhicules de différentes catégories et de matériels accessoires pour le transport urbain et non-urbain de voyageurs. Morlaix Communauté a décidé de recourir aux prestations de 2 de ces accords-cadres.

En conséquence ; il est proposé de :

- Faire l'acquisition de deux autobus de moyenne capacité neufs via un marché subséquent passé par la CATP avec la société Daimler Buses France SASU (marque Mercedes), pour un montant de 606 301,98 €HT,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_092-DE

- Faire l'acquisition d'un minibus neuf pour le Transport de Personnes à Mobilité Réduire (TPMR) via un marché subséquent passé par la CATP avec la société Dietrich Véhicules, pour un montant de 80 211,00 €HT.

En contrepartie des prestations effectuées par la CATP au titre de son activité d'achat centralisée, Morlaix Communauté s'engage à verser à cette dernière, par bon de commande, une rémunération correspondant à 1% du montant total hors taxe de l'engagement de commande soit :

- 6 063,02 €HT pour l'acquisition des deux autobus de moyenne capacité,
- 802,11 €HT pour l'acquisition du minibus

Vu la délibération du Conseil de Communauté D25-212 du 15 décembre 2025 approuvant l'avenant N°1 à la concession pour la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services de transports publics de voyageurs du réseau Linéotim et du service Vélinéo ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté D26-009 du 09 février 2026 créant l'AP/CP « Flotte Autobus – DSP transports » ;

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Vu la présentation en commission Aménagement-Habitat-Mobilités-Mer et Littoral du 15 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources et affaires générales du 16 septembre 2026 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser l'acquisition de ces deux autobus de moyenne capacité et du minibus via la CATP,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à ces acquisitions.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX